

## Recommandation 10

**Nous insistons sur le fait que chaque programme de dépenses fiscales devrait être confié au ministère pertinent pour examen et considération vis-à-vis d'autres instruments de politique; qu'une analyse appropriée des dépenses fiscales devrait être présentée chaque année avec les prévisions de dépenses, avec le budget et avec les Comptes publics; et que les dépenses fiscales devraient être intégrées dans le système des enveloppes de dépenses.**

Le point-clé est que les coûts, le bien-fondé et les objectifs des programmes de dépenses fiscales soient rendus publics de façon à permettre un examen intégral des comptes.

## 8. Simplification du régime fiscal

Ni le Livre blanc ni le Comité n'ont prêté une grande attention à la question de la simplification du régime fiscal bien que ce fût d'un objectif avoué de la réforme fiscale et une préoccupation majeure des contribuables moyens.

Le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers devrait être rendu aussi clair et intelligible que possible afin de rétablir la coopération et la confiance du public. La formule générale de déclaration d'impôt est vingt fois plus longue qu'elle l'était il y a trente ans, ce qui oblige même les contribuables canadiens ordinaires à recourir aux services coûteux de fiscalistes pour remplir leurs déclarations.

Une récente étude commandée par Revenu Canada a révélé que, en 1986, 51 % des déclarants avaient demandé à quelqu'un d'autre de remplir leur déclaration et que 32 % avaient payé un spécialiste pour le faire. Le malheur c'est que cette proportion représente un nombre important de Canadiens à faible revenu qui peuvent à peine se permettre de recourir à l'aide d'un cabinet fiscal ou d'un fiscaliste-conseil.

Cette même enquête de Revenu Canada a permis de constater que les contribuables moyens ont trouvé la formule de déclaration encore moins compréhensible depuis l'élection du gouvernement Mulroney. En fait, la proportion de Canadiens qui ont trouvé la formule de déclaration trop complexe a doublé depuis ce moment-là, passant de 13 à 27 %.

## Recommandation 11

**Le gouvernement devrait concevoir une formule de déclaration d'impôt simple et directe qui soit facilement compréhensible par tous les déclarants, et les fonctionnaires de Revenu Canada devraient être disponibles pour rencontrer régulièrement les contribuables afin de les aider à remplir leurs déclarations d'impôt.**